

E. DERENNE, Trésorier ;
E. JANSSENS, Bibliothécaire ;
R.P. RAIGNIER, membre ;
S.G. KIRIAKOFF, membre.

Erratum. — M. G. FAGEL signale une erreur d'alignement typographique dans son travail « Contribution à la connaissance des Staphylinidae XXV » paru dans les *Bulletin et Annales* 89, XI-XII, p. 295 (4^e ligne, à partir du bas de la page) : *Ghesquierei* BERNH. doit se trouver en retrait, et non dans l'alignement de *capicola* SACHSE, étant un synonyme de cette dernière espèce.

Décision du Conseil. — Est nommé en qualité de membre associé, M. Albert BREES, rue Wayerz, 122, Bruxelles, présenté par MM. A. VAN HOEGAERDEN et C. SEGERS (Coléoptères).

Correspondance. — M. R. MICHIELS remercie pour son admission en qualité de membre associé.

Bibliothèque. — Dons. — Nous avons reçu divers tirés-à-part de MM. A. JANSSENS (2), E. JANSSENS (3) et P. VANSCHUYT-BROECK (7). (*Remerciements.*)

Travaux pour les Bulletin et Annales. — Sur proposition du Conseil, l'assemblée décide la publication des travaux déposés par MM. G. FAGEL et S.G. KIRIAKOFF.

— M. BASILEWSKY fait don d'une magnifique affiche en couleurs éditée par le Musée royal du Congo Belge et représentant *Idolum diabolicum* SAUSS. (*Remerciements.*)

Divers. — M. SEGERS fait circuler parmi les membres des cartons où sont rassemblés les Insectes récoltés dans les huttes d'hibernation du Rat musqué, dont il a entretenu ses collègues au cours de son allocution présidentielle. A cette occasion, il donne quelques précisions écologiques sur ces récoltes et ajoute d'intéressants commentaires sur les mœurs du Rat musqué.

— Au cours de cette séance, notre collègue J.M. VRYDAGH projette sur l'écran des films en couleurs réalisés au cours du voyage qu'il fit en 1953 au Congo Belge, sous l'égide de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge. Ces films, magistralement commentés par l'auteur montrent des aspects caractéristiques de la flore et de la faune des régions parcourues par notre collègue ;

tout particulièrement de la plaine de la Rwindi, la région d'Is-hango et le Ruwenzori dans le Parc National Albert. Tout à la fois la qualité des images et l'intérêt documentaire des sites choisis par l'opérateur méritèrent les plus vifs éloges des assistants.

COMMUNICATION

Macrocera longibrachiata LANDROCK, Mycetophilidae (Diptera) nouveau pour la faune de France.

La collection de Diptères du D^r J. VILLENEUVE, léguée à l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, renferme une centaine de *Mycetophilidae* indéterminés pour la plupart.

J'ai pu y reconnaître deux *Macrocera longibrachiata* LANDROCK mâles. L'un, a été capturé à Rambouillet, en octobre 1899 ; l'autre, à Jouy en août (sans millésime).

Décrite sur un mâle, capturé en Allemagne méridionale, l'espèce ne fut retrouvée qu'en Angleterre (un mâle).

La description originale de LANDROCK (Wien. Ent. Zeit, 1917, XXXVI, p. 85) indique que le type a 5 mm. Les deux exemplaires que j'ai sous les yeux mesurent toutefois 8-9 mm. Cette différence m'a fait hésiter à nommer ces insectes *longibrachiata*. En signalant la capture de ce *Mycetophilidae* en Angleterre, ainsi que celle d'une autre espèce du genre (Ent. Mon. Mag., 1927, LXIII, p. 258), EDWARDS parle de « two large fungusgnats of the genus *Macrocera* ». L'auteur anglais compare *longibrachiata* à *Macrocera fasciata* MEIGEN qui peut atteindre 8 mm. En effet, les deux espèces se ressemblent étrangement au premier coup d'œil. Mais chez *M. longibrachiata*, il n'y a pas de trace d'anneaux pâles près de l'insertion des articles de l'antenne, les bandes jaunes de l'abdomen se trouvent à la base des segments et non à la partie postérieure et la nervure R₄ est plus longue que chez les autres espèces anglaises, françaises ou belges.

Les deux exemplaires de France ont les hanches jaunes avec des taches brunes principalement visibles sur les hanches II et III et non entièrement jaunes comme le signale LANDROCK. Quant à l'hypopyge, les dents des forceps sont moins arrondies que celles du dessin original. Ces légères variations ne me semblent pas suffisantes pour créer une nouvelle espèce.

— La séance est levée à 18 heures 15.

R. TOLLET.